

## Les couples mixtes franco-algériens en France

D'une génération à l'autre

Beate Collet et Emmanuelle Santelli

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/hommesmigrations/1456>

DOI : [10.4000/hommesmigrations.1456](https://doi.org/10.4000/hommesmigrations.1456)

ISSN : 2262-3353

### Éditeur

Musée national de l'histoire de l'immigration

### Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 2012

Pagination : 54-64

ISSN : 1142-852X

### Référence électronique

Beate Collet et Emmanuelle Santelli, « Les couples mixtes franco-algériens en France », *Hommes & migrations* [En ligne], 1295 | 2012, mis en ligne le 31 décembre 2014, consulté le 14 novembre 2019. URL : <http://journals.openedition.org/hommesmigrations/1456> ; DOI : [10.4000/hommesmigrations.1456](https://doi.org/10.4000/hommesmigrations.1456)

---

Tous droits réservés

# Les couples mixtes franco-algériens en France

## D'une génération à l'autre

Par Beate Collet, sociologue, maître de conférences à l'université Paris-Sorbonne, membre de l'UMR GEMASS (Paris-Sorbonne/CNRS), et Emmanuelle Santelli, sociologue, chargée d'études au CNRS, membre de l'UMR Centre Max-Weber (université de Lyon/CNRS) et chercheure associée à l'Ined (Paris)

© Leïla Bousnina

**Le nombre de mariages mixtes en dit long sur la capacité d'une société à favoriser les contacts entre les différentes populations qui la composent. Les immigré(e)s arrivé(e)s célibataires trouvent en France un marché matrimonial dynamique et diversifié qui leur offre la possibilité soit de s'unir avec une personne de même origine soit de s'engager dans une relation mixte. Si l'ancienneté de la présence des immigré(e)s algérien(ne)s et l'intégration de leurs descendant(e)s à la société française favorisent les unions mixtes, des résistances demeurent.**

L'immigration algérienne en France est très ancienne. Compte tenu de l'entreprise coloniale de l'empire français en Afrique et tout particulièrement en Algérie, passée du statut de colonie à celui de département français (de 1848 à 1962), les relations entre les deux pays ont été incessantes, quoique dominées par le rapport colonial. Même si les premiers migrants originaires d'Algérie sont venus au début du XX<sup>e</sup> siècle, on parle véritablement de l'immigration algérienne après l'indépendance de l'Algérie. Les migrants ont été comptabilisés comme Algériens, alors qu'ils l'étaient auparavant comme "Français musulmans" par la statistique coloniale. Les accords d'Évian définissent ensuite le statut juridique des Algériens en France par rapport aux autres populations immigrées<sup>(1)</sup>.

Ces liens anciens et les vagues successives de migrants ont contribué à ce que l'immigration algérienne en France soit très diversifiée : elle concerne autant des travailleurs quittant leur pays pour des raisons économiques ou des personnes diplômées du supérieur s'établissant en France, que des personnes ayant migré pour des raisons politiques. La sédentarisation progressive de la population algérienne est à la fois la cause et la conséquence des regroupements familiaux. Leur ancienneté en France, à la différence d'autres populations, explique entre autres la constitution d'un marché matrimonial étendu.

Toutefois, en France, les migrants n'évoluent pas en vase clos, les contacts avec la population française sont courants dans toutes les sphères de la vie sociale (à l'école, au travail, dans le voisinage, les associations, etc.). Pour certains, ces contacts donnent lieu à des rencontres amoureuses et des mises en couple avec des Français(es).

Les unions mixtes sont un bon indicateur pour étudier comment une population immigrée s'établit progressivement dans un pays et intègre la population majoritaire. Elles témoignent des échanges, ou plus encore d'un processus d'acculturation, mais aussi des lignes de clivages sociaux et culturels qui perdurent. Il ne faudrait pas non plus sous-estimer l'impact des conflits politiques qui ont marqué ces deux populations. Cela donne lieu à une réalité contrastée : autant les liens entre membres de ces deux populations sont probables et fréquents, autant des répulsions communautaires persistent des deux côtés. Certaines familles, qu'elles soient algériennes ou françaises, restent très réfractaires à l'idée d'une union mixte de leur enfant, soulignant les incompatibilités historiques, culturelles ou religieuses<sup>(2)</sup>.

Mais la mixité conjugale ne dépend pas seulement des intentions des personnes ou de leur famille, elle reflète aussi les conditions sociales des populations en contact. Selon une analyse désormais classique, l'intégration – saisie notamment à travers la probabilité de former des couples mixtes – dépend aussi des processus de ségrégation inhérents à la société d'installation<sup>(3)</sup>. Ce processus est indéniablement multiforme et ne permet pas de préjuger d'emblée d'une plus ou moins forte assimilation

structurelle et culturelle. Il conviendrait donc de tenir compte d'un ensemble d'indicateurs socio-économiques (ségrégation résidentielle, rapport à l'emploi, catégorie socioprofessionnelle) caractérisant la population algérienne pour mieux comprendre son comportement matrimonial.

L'objet de cet article est d'éclairer la mixité conjugale des personnes d'origine algérienne en France en tenant compte des générations successives, des immigrés algériens, d'une part, et des descendants, d'autre part, et en distinguant les hommes et les femmes<sup>(4)</sup>. Pour ce faire, nous mobilisons diverses sources statistiques approchant le phénomène des couples franco-algériens afin de dresser un tableau le plus complet possible. Le groupe des personnes d'origine algérienne sera comparé aux migrants des deux autres pays du Maghreb et aux migrants originaires d'autres aires géographiques. Ces enquêtes permettent toutes de distinguer les individus selon leur rapport à l'immigration et d'approcher autrement la réalité statistique des unions franco-algériennes.

Notre première source est l'enquête *Mobilités géographiques et insertion sociale* (MGIS) réalisée par l'Ined-Insee en 1992<sup>(5)</sup>. A l'époque, elle avait surtout permis de souligner que la distinction Français/étrangers n'était pas très pertinente, notamment en ce qui concerne les migrants algériens. Notre deuxième source est l'enquête *Trajectoires et origines. Enquête sur la diversité des populations en France* (Ined, Insee, 2008)<sup>(6)</sup> – TeO –, qui renouvelle, seize ans plus tard, l'enquête MGIS.

## Les couples mixtes des immigrés algériens dans l'enquête MGIS

L'enquête MGIS a été la première enquête en France à saisir la réalité du mariage mixte en considérant l'origine des individus au-delà du critère de la nationalité. En effet, une partie des individus enquêtés étaient de nationalité française et avaient un ou deux parents immigrés : il s'agissait de descendants d'immigrés nés en France<sup>(7)</sup>. Cette distinction est particulièrement utile pour appréhender la mixité conjugale car de nombreux couples franco-étrangers unissent deux personnes de même origine culturelle. À l'instar de Michèle Tribalat, on peut dire que "*plus le courant migratoire est ancien, plus le marché matrimonial comprend des jeunes 'variables' nés en France de même origine ethnique*"<sup>(8)</sup>.

Ainsi, au moment de l'enquête MGIS (1992), en considérant uniquement les immigrés arrivés célibataires, les hommes algériens forment, pour 32 % d'entre eux, une première union avec une femme née en France (voir tableau 1)<sup>(9)</sup>. Ils forment plus de couples mixtes que tous les autres courants, sauf les immigrés



Une mère et son fils © Leïla Bousnina

portugais (34 %) et espagnols (62 %). En même temps, ils forment relativement peu souvent un couple avec une femme née en France de deux parents nés en France (21 %) <sup>(10)</sup>. Que les écarts soient moindres dans tous les autres courants peut s'expliquer par l'ancienneté du courant migratoire algérien. Tout en formant beaucoup de couples mixtes, les immigrés algériens ne choisissent que pour une partie d'entre eux des conjoints français sans ascendance migratoire, les autres étant probablement de même origine.

Les femmes algériennes ayant immigré célibataires, quant à elles, forment des couples mixtes dans des proportions nettement moindres que les hommes : 21 % sont en première union avec un homme né en France et seulement 13 % avec un conjoint français sans ascendance migratoire. Seules les femmes turques et asiatiques enregistrent des taux moindres (respectivement 7 % et 5 % et 10 % et 7 %). Les femmes marocaines, en revanche, sont 28 % à être en couple avec un homme né en France et 19 % à l'être avec un homme français sans ascendance migratoire. Bien que globalement moins souvent en couple mixte que les hommes, les femmes immigrées s'unissent plus fréquemment à des hommes sans ascendance migratoire.

On retrouve cette asymétrie entre hommes et femmes si l'on s'intéresse uniquement aux immigrés arrivés jeunes (avant l'âge de 16 ans) pour lesquels l'installation en France et donc l'exposition à des contacts interculturels sont plus longues avant la mise en couple. Alors que chez les hommes algériens arrivés jeunes la proportion des premières unions mixtes avec une personne née en France, avec ou sans ascendance migratoire, progresse considérablement (46 % - 25 %), le taux chez les femmes algériennes arrivées jeunes n'augmente guère (23 % - 14 %). Chez les hommes, c'est surtout la part de ceux qui se mettent en couple avec une personne née en France de parents nés à l'étranger qui augmente. La plus longue installation en France ne provoque pas une diminution des unions avec des femmes nées en France de même origine culturelle. Ce phénomène ne s'observe pas dans la même ampleur parmi les autres populations installées de longue date, ni chez les immigrés marocains jeunes. Ces derniers, aussi bien chez les hommes que chez les femmes, se mettent plus souvent en couple avec une personne née en France sans ascendance migratoire que les immigrés jeunes algériens, alors que leur installation est globalement moins ancienne.

**Tableau 1 : Proportion d'unions mixtes des immigrés venus célibataires, suivant le sexe, l'âge à l'arrivée et le pays de naissance (premières unions)**

| En 1992                              | Hommes       |                       | Femmes       |                       |
|--------------------------------------|--------------|-----------------------|--------------|-----------------------|
|                                      | Né en France | Parents nés en France | Né en France | Parents nés en France |
| <b>TOUS ÂGES À L'ARRIVÉE</b>         |              |                       |              |                       |
| Algérie                              | 32 %         | 21 %                  | 21 %         | 13 %                  |
| Maroc                                | 29 %         | 24 %                  | 28 %         | 19 %                  |
| Portugal                             | 34 %         | 26 %                  | 28 %         | 22 %                  |
| Espagne                              | 62 %         | 44 %                  | 66 %         | 53 %                  |
| Turquie                              | 16 %         | 11 %                  | 7 %          | 5 %                   |
| Sud-Est asiatique                    | 25 %         | 22 %                  | 10 %         | 7 %                   |
| Afrique noire                        | 24 %         | 18 %                  | 32 %         | 25 %                  |
| <b>ARRIVÉS AVANT L'ÂGE DE 16 ANS</b> |              |                       |              |                       |
| Algérie                              | 46 %         | 25 %                  | 23 %         | 14 %                  |
| Maroc                                | 57 %         | 40 %                  | 30 %         | 18 %                  |
| Portugal                             | 54 %         | 40 %                  | 39 %         | 31 %                  |
| Espagne                              | 80 %         | 58 %                  | 78 %         | 65 %                  |
| Turquie                              | 12 %         | 6 %                   | 5 %          | 4 %                   |
| Sud-Est asiatique                    | 35 %         | 28 %                  | 21 %         | 14 %                  |

Source : Ined, enquête MGIS réalisée avec le concours de l'Insee, 1992. Les populations considérées sont âgées de 20-59 ans, sauf pour les immigrés du Sud-Est asiatique et de l'Afrique noire (20-39 ans) et les immigrés espagnols (25-59 ans). Reproduction partielle du tableau 11 tiré de l'ouvrage de Michèle Tribalat et al., *De l'immigration à l'assimilation*, Paris, La Découverte/Ined, 1996, p. 88. Les légendes ont été modifiées pour une meilleure lisibilité en accord avec le présent article.

## Seize ans plus tard, le couple franco-algérien dans l'enquête TeO

Seize ans plus tard, en 2008, l'enquête *Trajectoires et origines* (Ined/Insee) poursuit les mêmes interrogations en proposant toutefois d'autres catégorisations qui tiennent davantage compte de la diversité de la population française. On regarde désormais si les immigrés en couple (quelle que soit la forme) vivent avec un(e) immigré(e) (du même pays ou d'un autre pays<sup>(11)</sup>), avec un(e) descendant(e) d'un immigré (du même pays ou d'un autre pays)<sup>(12)</sup> ou du groupe dit "majoritaire" correspondant aux Français sans ascendance migratoire.

En considérant uniquement les immigrés arrivés célibataires en France, les hommes immigrés d'Algérie vivent à hauteur de 43 % avec des personnes de la société majoritaire, 15 % avec un descendant d'immigrés et 43 % avec un conjoint immigré (voir tableau 2). Les immigrés algériens attestent ainsi un taux d'union mixte plus élevé que les hommes immigrés marocains et tunisiens (25 %) et les hommes de l'Afrique sahélienne (22 %). Ils sont aussi moins nombreux à être en couple avec une femme immigrée que ces deux dernières populations (64 % pour les Marocains/Tunisiens et 74% pour les Africains sahéliens) et plus nombreux à choisir un conjoint descendants d'immigrés (respectivement 12 % pour les Marocains/Tunisiens et 4 % pour les Africains sahéliens). L'ancienneté de l'immigration algérienne se manifeste donc ici tout particulièrement et atteste un véritable marché matrimonial en France<sup>(13)</sup>. En revanche, les immigrés algériens n'atteignent pas les taux d'unions mixtes des populations immigrées espagnole et italienne, seuls les hommes portugais ont un taux légèrement moindre.

Pour les femmes immigrées algériennes, en revanche, la proportion de celles qui vivent avec un homme du groupe majoritaire demeure relativement faible (26 %). Comparées aux hommes immigrés, elles sont nettement moins nombreuses à se mettre en couple avec un homme français sans ascendance migratoire. Elles sont aussi un tout petit moins nombreuses à être en couple avec un descendant d'immigré (11 %). Deux tiers d'entre elles sont en couple avec un immigré (63 %). Le marché matrimonial des femmes immigrées algériennes dépend donc encore largement du pays d'origine. Leur taux d'unions mixtes est loin derrière celui des populations européennes, mais il est aussi plus faible que celui des femmes immigrées originaires du Maroc/Tunisie et de l'Afrique sahélienne, car ces dernières se mettent moins souvent en couple avec des descendants d'immigrés. Elles sont par ailleurs plus souvent en couple mixte que leurs homologues masculins.

En comparant l'enquête MGIS à l'enquête TeO, on doit constater que le taux d'unions mixtes chez les immigrés algériens a considérablement progressé. En revanche, il persiste toujours un fort décalage entre les hommes et les femmes. Les

**Tableau 2 : Unions des immigrés ayant rencontré leur conjoint(e) après la migration en fonction du sexe, du pays d'origine et du lien à la migration du conjoint en 2008**

| Pays de naissance des immigrés | Conjoint immigré (même ou autre pays) | Conjoint descendant d'immigré (même ou autre pays) | Conjoint du groupe majoritaire sans ascendance migratoire |
|--------------------------------|---------------------------------------|--|---|
| <b>HOMMES</b>                  |                                       |  |   |
| Algérie                        | 43 %                                  | 15 %   | 43 %  |
| Maroc/Tunisie                  | 64 %                                  | 12 %   | 25 %  |
| Afrique sahélienne             | 74 %                                  | 4 %  | 22 %  |
| Afrique guinéenne ou centrale  | 46 %                                  | 6 %  | 47 %  |
| Asie du Sud-Est                | 75 %                                  | 4 %  | 20 %  |
| Turquie                        | 80 %                                  | 11 %   | 9 %   |
| Portugal                       | 51 %                                  | 10 %   | 38 %  |
| Espagne ou Italie              | 21 %                                  | 17 %   | 62 %  |
| <b>FEMMES</b>                  |                                       |  |   |
| Algérie                        | 63 %                                  | 11 %   | 26 %  |
| Maroc/Tunisie                  | 63 %                                  | 8 %  | 29 %  |
| Afrique sahélienne             | 65 %                                  | 3 %  | 32 %  |
| Afrique guinéenne ou centrale  | 55 %                                  | 5 %  | 41 %  |
| Asie du Sud-Est                | 57 %                                  | 5 %  | 38 %  |
| Turquie                        | 88 %                                  | 3 %  | 9 %   |
| Portugal                       | 49 %                                  | 9 %  | 42 %  |
| Espagne ou Italie              | 20 %                                  | 13 %   | 67 %  |

Source : Enquête *Trajectoires et origines*, Ined-Insee, 2008.

Reproduction du tableau 2 du document de travail n° 168, *Trajectoires et origines. Enquête sur la diversité des populations en France*. Premiers résultats, octobre 2010, Ined-Insee, p. 90. Certaines données ne sont pas reproduites et certaines catégories ont été regroupées pour mieux coller avec le propos du présent article. La somme des pourcentages ne fait pas systématiquement 100 % en raison des arrondis.

hommes sont aujourd'hui plus nombreux à se mettre en couple avec des femmes du groupe majoritaire et des descendantes d'immigrés, alors que les femmes immigrées algériennes ayant rencontré leur conjoint après la migration se mettent toujours dans leur très grande majorité en couple avec un immigré. Les stratégies matrimoniales mises en place par les hommes et les femmes – ou pour eux – ne sont donc décidément pas les mêmes.

## Les descendants d'immigrés algériens, entre héritage familial et intégration

Il convient de poursuivre la réflexion pour les descendants d'immigrés. Qu'ils soient nés ou qu'ils aient grandi en France<sup>(14)</sup>, ils sont marqués par leur culture familiale. On peut supposer qu'à l'âge des choix conjugaux, ils arbitrent entre l'héritage de

leurs parents immigrés et leurs aspirations personnelles en tant que personnes ayant grandi avec les références de la société française. Dans quelle proportion choisissent-ils un conjoint en dehors du groupe (couple mixte) ou se mettent-ils en couple avec un conjoint de même origine, c'est-à-dire censé partager une même origine et un même univers culturel (qu'il ait grandi en France ou dans le pays d'origine des parents) ? Leurs choix conjugaux sont en effet susceptibles d'être influencés par des déterminismes familiaux (origine culturelle et sociale des parents, valeurs et normes transmises), mais aussi par leurs conditions sociales (lieu de résidence, niveau d'études, emploi occupé). Ces interrogations sont fortement liées à la question de leur place dans la société, de leur position sociale mais aussi des inégalités dont ils peuvent être victimes, et à la façon dont ils expriment une affiliation identitaire.

Car les identités culturelles dans les contextes post-migratoires sont également socialement construites. En fonction de leurs conditions sociales, les individus se perçoivent plus ou moins fortement inscrits dans leurs appartenances culturelles. Selon leur vécu, ils privilégient ces dernières ou, au contraire, s'en éloignent. Les types de choix conjugaux sont un bon indicateur de ces processus, ils attestent de la cohabitation de populations d'origines différentes dans la société française et d'une plus ou moins forte indifférenciation des appartenances culturelles.

Le tableau 3 propose une analyse distinguant les options conjugales des descendants d'immigrés telle que nous l'avons construite dans nos propres travaux<sup>(15)</sup>. La première colonne concerne des couples composés d'un(e) immigré(e) et d'un(e) descendant(e). Ces derniers peuvent du point de vue de la nationalité être des couples franco-étrangers, mais ils unissent le plus souvent deux personnes se considérant de même culture. Une partie des conjoints immigrés a rejoint son conjoint en France à la suite du mariage, mais certains résidaient déjà en France avant leur rencontre. La deuxième colonne concerne des couples composés de deux descendants d'immigrés, en d'autres termes des couples franco-français disposant d'un univers culturel composite, pour partie hérité du pays d'origine de leurs parents. La troisième colonne isole des couples mixtes composés d'un(e) descendant(e) d'immigrés et d'un(e) conjoint(e) français(e) "sans lien à l'immigration". La quatrième colonne enfin concerne tous les autres couples mixtes (en général le conjoint est lui-même issu d'un couple mixte ou d'un autre groupe de descendants d'immigrés en France). Au fond, ce sont les deux dernières colonnes réunies qui forment les couples mixtes avec un conjoint hors du groupe de référence.

Les descendants d'immigrés d'origine algérienne forment des couples mixtes dans une forte proportion : 46 % des hommes et 41 % des femmes, sans pour autant atteindre les taux des descendants d'Europe du Sud ou de l'Asie. Ils sont également nombreux à vivre avec un conjoint immigré de même origine (30 % pour les hommes et 34 % pour les femmes). Cependant, hommes et femmes descendants d'immigrés

**Tableau 3 : Options conjugales des descendants d'immigrés, selon le sexe et le pays d'origine de leurs parents en 2008**

|  | Conjoint immigré même pays/aire | Conjoint descendant même pays/aire | Conjoint français sans ascendance migratoire | Autre situation* | Effectifs observés |
|--|---------------------------------|------------------------------------|--|------------------|--------------------|
| <b>HOMMES DESCENDANTS D'IMMIGRÉS</b>       |                                 |                                    |  |                  |                    |
| d'origine algérienne                       | 30 %                            | 24 %                               | 31 %   | 15 %             | 242                |
| d'origine marocaine                        | 33 %                            | 25 %                               | 34 %   | 9 %              | 110                |
| d'origine tunisienne                       | 29 %                            | 8 %                                | 34 %   | 29 %             | 56                 |
| d'origine sahélienne                       | 32 %                            | 9 %                                | 38 %   | 21 %             | 33                 |
| d'origine turque                           | 62 %                            | 18 %                               | 11 %   | 9 %              | 152                |
| d'origine d'Europe du Sud                  | 7 %                             | 13 %                               | 59 %   | 22 %             | 548                |
| d'origine du Vietnam, du Laos, du Cambodge | 15 %                            | 9 %                                | 41 %   | 35 %             | 107                |
| <b>FEMMES DESCENDANTS D'IMMIGRÉS</b>       |                                 |                                    |  |                  |                    |
| d'origine algérienne                       | 34 %                            | 25 %                               | 25 %   | 16 %             | 284                |
| d'origine marocaine                        | 44 %                            | 27 %                               | 17 %   | 13 %             | 183                |
| d'origine tunisienne                       | 51 %                            | 13 %                               | 16 %   | 21 %             | 86                 |
| d'origine sahélienne                       | 57 %                            | 6 %                                | 12 %   | 26 %             | 54                 |
| d'origine turque                           | 75 %                            | 18 %                               | 4 %  | 3 %              | 166                |
| d'origine d'Europe du Sud                  | 10 %                            | 15 %                               | 55 %   | 20 %             | 571                |
| d'origine du Vietnam, du Laos, du Cambodge | 9 %                             | 23 %                               | 41 %   | 32 %             | 125                |

Source : Enquête *Trajectoires et origines*, Ined-Insee, 2008.

Données retravaillées par Beate Collet, M. Goutagny et Emmanuelle Santelli pour l'ouvrage de Beate Collet et Emmanuelle Santelli, *Couples d'ici, parents d'ailleurs. Parcours de descendants d'immigrés*, Paris, PUF, 2012. Seules les données intéressant l'analyse présentée ici ont été retenues.

\* Il s'agit de personnes qui n'ont pas leurs deux parents nés en France (ex. enfant d'un couple mixte franco-étranger, ou de parents immigrés d'une autre aire géographique).

Champ : population née ou ayant grandi (arrivée avant l'âge de 11 ans) en France métropolitaine (hors étrangers nés à l'étranger et population majoritaire autre que Français sans ascendance migratoire), entre 18 et 50 ans et vivant en couple cohabitant au moment de l'enquête. Les pourcentages sont calculés à partir des effectifs pondérés et font 100 % en ligne. Les pourcentages en italique correspondent à des effectifs observés trop faibles (< à 30) pour pouvoir être interprétés.

d'origine algérienne se caractérisent surtout par leur fort pourcentage de couples formés avec un autre descendant de même origine (24% pour les hommes et 25 % pour les femmes), en comparaison aux autres descendants d'immigrés – à l'exception des descendants d'origine marocaine. Certes, les femmes sont un peu moins souvent en couple mixte et un peu plus souvent en couple avec un conjoint immigré, mais le décalage entre les deux sexes n'est plus aussi flagrant que celui observé chez les immigrés algériens. Si l'on compare les descendants d'immigrés d'origine algérienne aux autres groupes de descendants, il s'avère qu'ils forment des couples mixtes dans des proportions plus importantes que ceux d'origine marocaine, mais ils restent loin derrière ceux de l'Europe du Sud ou d'Asie<sup>(16)</sup>. Leur comportement matrimonial

traduit l'ancienneté de l'immigration algérienne en France. Celle-ci ne produit pas – comme on aurait pu le croire –, une augmentation considérable des unions mixtes. Le maintien des unions endogames traduit aussi l'existence d'un marché matrimonial constitué en France.

## **Les populations d'origine algérienne en France, une situation socio-économique particulière**

Les comportements matrimoniaux spécifiques observés chez les immigrés et les descendants d'origine algérienne peuvent s'expliquer en tenant compte à la fois de l'ancienneté de l'installation de cette population en France et d'une série d'indicateurs socio-économiques qui soulignent leur particularité en comparaison aux autres populations immigrées. En effet, les premiers résultats de l'enquête *Trajectoires et origines*<sup>17</sup> confirment que, dans de nombreux domaines, les immigrés algériens et leurs descendants se distinguent des autres courants migratoires, et parfois aussi des courants marocains et tunisiens avec lesquels ils sont le plus souvent agrégés au nom d'une (supposée) proximité. Ils connaissent indéniablement une plus grande précarité économique (leur taux de chômage, par exemple, est plus élevé), tout comme ils vivent aujourd'hui plus fréquemment dans les zones urbaines sensibles (ZUS). Cette ségrégation résidentielle est ancienne, et a atteint son paroxysme avec les bidonvilles de Nanterre et la relégation pendant de longues années dans les cités de transit.

Ce contexte d'inégalités sociales est favorable à la formation d'unions à l'intérieur du groupe, autant par absence d'autres choix possibles que par revendication identitaire. De plus, l'ancienneté de l'immigration algérienne en France a été propice à la formation d'un vaste marché matrimonial qui explique la diversité des choix conjugaux. Or cette diversité est aussi marquée par l'intensité des relations entretenues avec la population majoritaire et explique la formation de nombreuses unions mixtes. Le taux d'unions mixtes apparaît dès lors non seulement comme un indice d'intégration, mais aussi comme un révélateur des conditions socio-économiques des groupes minoritaires.

Si le couple (politique) franco-algérien a connu moult crises, les couples franco-algériens sont associés dans l'imaginaire collectif à la nécessaire réconciliation, mais aussi aux difficultés à surmonter. Cinquante ans après l'indépendance, ces couples sont moins tabous. Du côté des descendants d'immigrés, la socialisation dans et par la société française fait qu'aujourd'hui il est beaucoup plus évident de former un couple mixte, même si on observe toujours des résistances de part et d'autre. ■

## Notes

1. Cf. Accords franco-algériens modifiés du 27/12/1968.
2. De nombreux romans ont mis en scène le thème des couples mixtes franco-algériens, évoquant l'ostracisme dont ils ont été victimes, cf. Claire Etcherelli, *Élise ou la vraie vie*, Paris, Denoël, 1967, mais aussi Anouar Benmalek, *Les Amants désunis*, Paris, Calmann-Lévy, 1998.
3. L'analyse de Alejandro Portes et Min Zhou mobilise le concept de "segmented assimilation", pour décrire les effets des ségrégations sociales sur l'intégration des secondes générations. Voir "The new second generation : segmented assimilation and its variants", in *The Annals of the American Academy of Political and Social Sciences*, n° 530, 1993, pp. 74-98. Mirna Safi analyse également les effets de la ségrégation et des inégalités sociales dans le contexte français pour comparer les comportements matrimoniaux des immigrés et, ce faisant, leur propension à la mixité, voir "Inter-mariage et intégration : les disparités des taux d'exogamie des immigrés en France", in *Population*, vol. 63, n° 2, 2008, pp. 267-298.
4. L'asymétrie entre hommes et femmes en termes de choix conjugal est régulièrement attestée dans les études, cf. Beate Collet, "Pluralité contemporaine de la mixité conjugale et position asymétrique entre les sexes", in *Diasporas. Histoire et sociétés*, n°15, 2010, pp. 53-67.
5. L'enquête MGIS a été la première à s'intéresser aux populations immigrées et à leurs descendants. Mais l'échantillon ne comportait qu'un volet réduit concernant ces derniers : seuls les descendants d'immigrés espagnols, algériens et portugais ont été interrogés, et surtout cette enquête se limitait aux descendants nés en France, âgés de 20 à 29 ans et de nationalité française au moment de l'enquête.
6. Réalisée auprès d'environ 22 000 personnes, cette enquête vise à décrire et à analyser les conditions de vie et les trajectoires sociales des individus en fonction de leurs origines sociales et de leur lien à la migration vers la France métropolitaine. Pour les descendants d'un immigré ou d'un parent né dans un DOM, le champ représentatif de l'enquête est limité aux individus nés après 1958, soit les individus âgés de 18 à 50 ans au moment de l'enquête. Elle sera à présent dénommée l'enquête TeO.
7. Dans la publication de Michèle Tribalat et al., *De l'immigration à l'assimilation*, Paris, La Découverte/Ined, 1996, il était question de "Français de souche". Nous ne suivons pas cette terminologie, mais parlerons plutôt en termes de "Français sans ascendance migratoire".
8. Voir Michèle Tribalat et al. *op. cit.*, p. 87.
9. Nous avons préféré retenir le tableau indiquant les premières unions (et non pas les premiers mariages), pour pouvoir inclure les couples cohabitants non mariés.
10. Les autres conjointes, tout en étant nées en France, ont des parents étrangers, probablement algériens.
11. Dans la très grande majorité des cas, il s'agit d'immigrés du même pays. Les deux catégories ont été regroupées pour une meilleure lisibilité du tableau, car sans incidence sur les tendances générales.
12. Attention, ici, il s'agit de descendants ayant au moins un parent immigré : ils peuvent donc avoir deux parents immigrés ou un seul.
13. Les analyses de l'enquête "Parcours et profils des migrants récemment arrivés ou régularisés en France" (PPM, DRESS, 2006) confirment cette spécificité des immigrés algériens. Ils sont particulièrement nombreux, comparés aux immigrés marocains ou tunisiens, à se mettre en couple avec un conjoint né en France, de parents nés en Algérie, et sont aussi plus nombreux à se mettre en couple avec des conjoints français sans ascendance migratoire. Voir Beate Collet et Corinne Régnaud, "La réalité socioculturelle de la mixité franco-étrangère. Analyse de données statistiques d'une enquête auprès de primo-arrivants", in *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 27, n° 2, 2011, pp. 7-24.
14. L'analyse s'appuie sur une définition de descendants d'immigrés adoptée par les auteurs : est considérée descendant d'immigré toute personne née en France ou étant arrivée en France avant l'âge de 11 ans, dont les deux parents ont immigré. Voir Beate Collet, Emmanuelle Santelli, *Couples d'ici, parents d'ailleurs. Parcours de descendants d'immigrés*, Paris, PUF, 2012.
15. Les couples mixtes des descendants d'immigrés sont également abordés dans le document présentant les premiers résultats de l'enquête TeO, mais selon une catégorisation légèrement différente, voir l'article de Christelle Hamel et al., "La formation du couple entre ici et là-bas", in Cris Beauchemin et al., *Trajectoires et origines. Enquête sur la diversité des populations en France. Premiers résultats*, document de travail, n° 168, 2010, et notamment le tableau p. 92.
16. Les faibles effectifs des descendants d'immigrés d'origine tunisienne, sahélienne et turque ne nous permettent pas d'avancer des interprétations les concernant.
17. Cris Beauchemin et al., *op. cit.*